

ASSEMBLÉE PUBLIQUE
DU MERCREDI 4 DÉCEMBRE 2024
ORDRE DU JOUR
PÉRIODE DE QUESTIONS

ARTICLE 1

Secrétariat corporatif

Adopter l'ordre du jour de la présente assemblée du conseil d'administration

ARTICLE 2

Secrétariat corporatif

Approuver le procès-verbal de l'assemblée du conseil d'administration de la Société tenue le **6 novembre 2024**

ARTICLES DE LA RUBRIQUE 3

CONTRATS DE BIENS

3.1

DE - Transition énergétique, innovation et technologies

Adjuger dans le cadre des achats regroupés de la STM deux contrats pour l'acquisition de cartes à puce occasionnelles (CPO) et reçus en rouleaux et autoriser une enveloppe supplémentaire pour les ajustements de prix potentiels prévus au contrat (6000030887)

ARTICLES DE LA RUBRIQUE 4

CONTRATS DE SERVICES ET TRAVAUX

4.1

DE - Transition énergétique, innovation et technologies

Octroyer un contrat de services de support et d'entretien de la suite de progiciels SAP (6000032662)

4.2

DE - Transition énergétique, innovation et technologies

Adjuger un contrat pour des services de réparation et d'entretien du matériel bureautique (6000032846)

4.3**DE - Transition énergétique, innovation et technologies**

Autoriser une « Entente de clôture finale » ainsi qu'une « Transaction et quittance 2024 » afin de régler le différend opposant la Société dans le contrat pour des services de maintenance logicielle et support pour le Système d'Aide à l'Exploitation et d'information aux Voyageurs (SAEIV)
(STM-4106-09-11-40)

ARTICLES DE LA RUBRIQUE 5**CONTRATS DE SERVICES PROFESSIONNELS**

Aucun dossier présenté dans cette rubrique

ARTICLES DE LA RUBRIQUE 6**RÈGLEMENTS****6.1****DE - Planification, livraison du service et expérience client**

Adopter le Règlement R-036-5 modifiant le Règlement R-036- Règlement concernant les normes de sécurité et de comportement des personnes dans le matériel roulant et les immeubles exploités par ou pour la Société de transport de Montréal

6.2**DE - Finances, approvisionnement, affaires juridiques et métropolitaines**

Adopter le Règlement R-139-8 modifiant le règlement R-139

6.3**DE - Finances, approvisionnement, affaires juridiques et métropolitaines**

Adopter le Règlement R-175-6 concernant la gestion contractuelle

6.4**DE - Finances, approvisionnement, affaires juridiques et métropolitaines**

Approuver le R-220 règlement autorisant un emprunt de 39 743 345\$ pour financer le projet Programme de Rehaussement et d'Entretien Périodique - Technologies Bus (PREP-TB)

6.5**DE - Finances, approvisionnement, affaires juridiques et métropolitaines**

Approuver le R-223 règlement autorisant un emprunt de 62 530 793 \$ pour financer le projet Programme de Rehaussement et Entretien Périodique - Technologies Métro - phase 2 « PREP-TM2 »

6.6**DE - Finances, approvisionnement, affaires juridiques et métropolitaines**

Approuver le R-224 règlement autorisant un emprunt de 25 696 236 \$ pour financer le projet Programme d'Entretien Périodique et d'Acquisition OPUS - phase 3 (PEPA3 OPUS)

ARTICLES DE LA RUBRIQUE 7**PARCOURS**

Aucun dossier présenté dans cette rubrique

ARTICLES DE LA RUBRIQUE 8**ENTENTES ET BAUX DIVERS**

Aucun dossier présenté dans cette rubrique

ARTICLES DE LA RUBRIQUE 9**AUTRES SUJETS****9.1****DE - Finances, approvisionnement, affaires juridiques et métropolitaines**

Instituer le régime d'emprunt 2025 permettant à la Société d'emprunter à long terme jusqu'au 31 décembre 2025 dans le cadre des projets financés par règlements d'emprunt

9.2**DE - Finances, approvisionnement, affaires juridiques et métropolitaines**

Autoriser une entente concernant les services de transport collectif 2025 entre l'ARTM et la STM relativement à la rémunération et la prestation du service de transport collectif sur le territoire de la STM

Levée de l'assemblée